

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 novembre 2021

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 novembre 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 du mois de novembre à 19 heures 00

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 19 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Patrick MORISSET, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :  
8 M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN  
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE  
M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
Mme Amandine VIGNERON qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT  
M. René MAGNON qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Lydia LESCOMBE a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

*M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.*

## **N° DL19112021-05 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Atlantique**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 29 juillet 2021, la Communauté de Communes Médoc Atlantique a approuvé le nouveau projet de statuts de la Communauté de Communes Médoc Atlantique portant sur la suppression de la notion de compétences optionnelles et l'insertion de la nouvelle rédaction législative.

Cette modification est relative à la définition des équipements d'intérêt communautaire qui englobe désormais les équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Cette modification suppose de définir l'intérêt communautaire en le limitant à la seule création des équipements sportifs, à l'instar de la délibération votée le 8 mars 2018.

Dans ce cadre, le conseil municipal de Lacanau est invité à émettre un avis sur cette modification.

**VU** les lois n°2018-957 du 7 novembre 2018 et n°2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-41 et L.5211-42 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire du 29 juillet 2021 approuvant le nouveau projet de statuts de la Communauté de Commune ;

**VU** le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Médoc Atlantique annexé à la délibération ;

**CONSIDERANT** la sollicitation des services de la préfecture pour la mise à jour de la rédaction des statuts afin de prendre en considération les nouvelles rédactions des compétences ;

**CONSIDERANT** le toilettage des statuts communautaires portant sur la suppression de la notion de compétences optionnelles et l'insertion de la nouvelle rédaction législative ;

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### **ARTICLE 1**

**APPROUVE** le nouveau projet de statuts ci-annexé, qui modifie celui approuvé le 26 juillet 2019 et qui prend en considération les nouvelles rédactions des compétences issues des nouveaux dispositifs législatifs.

**ARTICLE 2**

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **23 NOV. 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **23 NOV. 2021**

